

**Buruxkak
N° 26**



LES ECOLES

de

Saint-Pée

au 19^{ème} siècle

ÉCRITURE BATAARDE en majuscules

C. D. E. F. G. H. I. J.

M. N. O. P. Q. R. S.

T. U. V. W. X. Y. Z.

L'objectif de ce Buruxkak est d'illustrer au travers de documents d'archives, la création des écoles publiques dans les quartiers de Saint Pée sur Nivelle.

L'ÉCOLE DE TOUJOURS

La transmission à sa descendance du savoir, savoir-faire et savoir être, à l'origine une question de survie chez tous les êtres vivants, animaux et humains, s'est transformée en Culture au fil des générations. Des outils de calcul et des signes d'écriture ont été créés dans toutes les civilisations du monde.

On sait que les Grecs et les Romains envoyaient leurs enfants à l'école, accompagnés d'un « pédagogue », l'esclave chargé de leur faire réciter les leçons pendant le trajet.

Charlemagne, au cours de ses déplacements conquérants pour constituer à la force du glaive l'empire chrétien qu'il souhaitait, a compris la nécessité de l'instruction « *Pour que ceux qui sont nés dans la même foi, ne diffèrent pas non plus dans la manière de chanter les psaumes* ». L'empereur analphabète a ouvert une école dans son palais pour les enfants de son personnel. Les enseignants étaient des religieux et la langue du savoir : le latin.

L'Europe chrétienne se couvre de cathédrales, de monastères, d'abbayes et d'universités de Bologne à Coïmbra. Les moines copistes créent des livres, partout c'est une explosion du savoir.

L'écriture aussi se transforme. La minuscule « Mérovingienne » laisse la place à la très lisible « Caroline » en hommage à Charlemagne.

Jusqu'au siècle des lumières, la France rurale ne voit pas la nécessité



La Maîtresse d'école – A. Bosse (1638) - BNF

d'envoyer les enfants à l'école. Les fermes ont besoin de bras, pas de savants, pense-t-on alors. Seuls les enfants des nobles et ceux des commerçants reçoivent une éducation dispensée soit à domicile par un précepteur, soit dans les rares écoles de village payantes là où elles existent.

À la veille de la Révolution de 1789, Condorcet propose un projet « Égalitariste » visant à établir un maillage d'écoles nationales ouvertes à tous. La Constituante en reprend l'idée mais la Terreur, l'Empire et le retour de la Monarchie vont enterrer le projet jusqu'à la loi Falloux en 1850 qui oblige les communes de plus de 800 habitants à ouvrir une école publique ou privée, tenue par un instituteur formé dans une École Normale. Non gratuite ni obligatoire, cette forme d'école aura peu de succès jusqu'aux lois Ferry qui mettent en place les modalités d'un enseignement laïque, gratuit et obligatoire, (1881-1882).

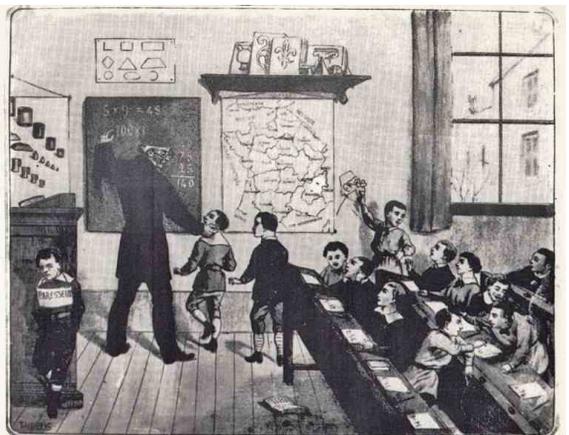
Les communes doivent obligatoirement fournir les locaux, la République se charge de la formation des maîtres et de leur traitement.

Chaque département possédera son École Normale. La Nation a besoin d'élites pour participer à la révolution industrielle déjà en œuvre chez les voisins anglais.

LES HUSSARDS NOIRS

Le maître d'école à l'ancienne opérait dans les écoles de campagne du 17^{ème} au 19^{ème} siècle, la fêrule à la main. Aucun diplôme n'était requis pour exercer cette fonction. Il suffisait de savoir lire, écrire, compter et de connaître un peu de latin pour que le seigneur du village ou une assemblée de paroissiens confirme le recrutement. C'est donc sans formation que le nouveau « Régent » faisait lui-même son apprentissage de passeur de connaissances.

En 1810, ouvre à Strasbourg une école de formation de maîtres d'école. Elle va servir à

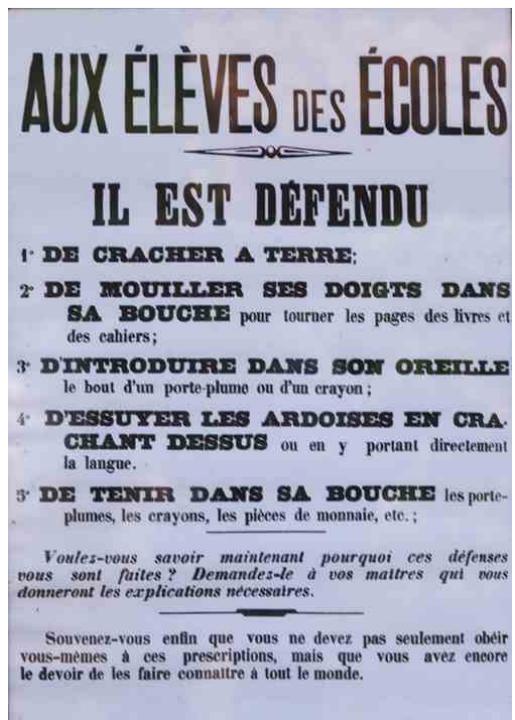


fixer les « normes » de la future organisation pédagogique. C'est la naissance des « Écoles normales ».

En 1830, quarante-sept préfectures possèdent leur école normale primaire.

L'objectif est de constituer un corps d'élite. Recrutés parmi les premiers élèves du canton au Brevet élémentaire, ces boursiers de l'État vont vivre en vase clos dans les pépinières laïques. Levés à l'aube, logés dans des conditions spartiates, toujours au travail sous la direction de professeurs également casernés, ces jeunes garçons, vont passer quatre ans à découvrir les connaissances nécessaires à leur métier.

Ces bataillons de jeunes, instruits avec une discipline de fer, entrent dans leur nouveau métier comme on rentre en sacerdoce. Leur engagement obligatoire une fois le diplôme obtenu est de dix ans. À tout bataillon il faut un uniforme : ce sera le même que celui des hussards, mais avec un liseré violet sur le pantalon. Depuis, le violet est la couleur des récompenses académiques, les fameuses palmes. Ces jeunes gens seront appelés les Hussards noirs, un nom attribué au poète Charles Péguy, et jusqu'en 1989, ils vont former des millions de petits écoliers rompus aux règles de l'orthographe et incollables devant les problèmes de robinet percé.



Et les filles alors ? Bien que l'opinion générale réfute la nécessité de les instruire, elles finissent par obtenir en 1833, leur propre école normale. Elles se prépareront à recevoir dans leur classe de ville, les petits venus des salles d'asile, appelées aujourd'hui maternelles, et à la campagne, les fillettes et les très jeunes enfants que l'on voudra bien leur confier.

À Saint Pée, comme très souvent en France, ce sont les écoles religieuses que choisissent les familles pour instruire les enfants. Le maire va longtemps différer la construction d'une école publique pour ne pas fâcher ses administrés et parce que cela coûte cher.

HELBARRON

DU GARDIENNAGE DES ENFANTS À LA CREATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Le **19 août 1880**, considérant que la lettre du 23 janvier 1879 adressé à la mairie de Saint Pée, attirant l'attention du maire sur la nécessité de construire une école de hameau à Helbarron est restée sans réponse, le sous-préfet transmet le dossier au préfet. En effet, l'école libre qui accueille les enfants d'Helbarron est notoirement vétuste et elle doit être remplacée par une école de la République ; le sous-préfet demande expressément au maire de réunir sans délai son conseil municipal pour délibérer sur ce sujet.



Ancienne école d'Helbarron

Le **13 février 1881**, le sous-préfet de Bayonne écrit de nouveau au maire de Saint Pée, récemment élu, pour lui redire l'urgence de construire l'école de hameau d'Helbarron. Il rappelle que la République tient à ce que l'instruction « soit répandue dans toutes les campagnes ». Il se dit persuadé que les nouveaux élus, qui sont les représentants de la population voudront faire preuve « de patriotisme » en avisant, au moyen de vote, et au besoin en créant des ressources supplémentaires (des impôts...) au bien-être et à l'instruction des enfants de ce quartier...

Le **19 mars 1881**, le sous-préfet se dit satisfait du vote du conseil municipal et réclame qu'on dresse dès que possible le plan et le cahier des charges pour la construction de l'école d'Helbarron. Il se déclare favorable à une aide qu'apporterait le gouvernement.

Bien des années passent et le 8 décembre 1891, le sous-préfet écrit à Monsieur le Maire pour lui rappeler l'urgence de la situation : le conseil départemental de l'enseignement primaire a décidé la création, en 1888 de l'école d'Helbarron. Ce quartier compte 420 habitants, dont 68 enfants (35 garçons et 33 filles). L'éloignement du bourg (au moins 4 km) prive les enfants de l'instruction délivrée par la république, ce qui n'est pas acceptable de nos jours.

Une maison existe, à Helbarron, toute prête, au prix de quelques transformations, à faire une école tout à fait convenable. Que la mairie se renseigne.

Le **20 décembre 1891**, le conseil municipal prend la décision d'installer l'école mixte d'Helbarron dans la maison dite « Eskola ». Puisque l'Inspecteur d'Académie a approuvé ce choix, le maire peut donc solliciter auprès des entreprises des devis de travaux pour distribuer les locaux au mieux. Vite, que les documents soient envoyés au sous-préfet, qui les transmettra d'urgence au préfet !

Rappel de l'inspecteur primaire le 1^{er} mai 1892 ! Les années passent et les écoles promises n'ont toujours pas été construites par la commune ! Il prie Monsieur le Maire de « vouloir bien » (la formule est comminatoire) faire voter les crédits nécessaires pour :

- Amotz
- Helbarron

Il considère que l'école du bourg peut encore convenir.

Dix années se sont écoulées depuis que les premières démarches ont débuté !

Le préfet presse le Maire de lui envoyer par retour de courrier les pièces manquantes aux dossiers des écoles pour en hâter la construction.



Ancienne école d'Ibarron

L'école d'Helbarron ne peut plus souffrir du moindre délai.

Délibération N°7 du conseil municipal de Saint Pée du 8 juin 1892 : traitement des directrices des « gardiennages » d'Ibarron et d'Helbarron.

M le Maire expose que les quartiers d'Ibarron et d'Helbarron sont, à cause de leur éloignement, dans l'impossibilité d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques existantes ; que le deuxième de ces quartiers sera sous peu de temps pourvu d'une école publique ; que le premier n'aura pas, de quelque temps du moins, d'école de ce genre, mais qu'à la rigueur, les élèves de plus de sept ans pourront fréquenter soit l'école du bourg soit celle d'Helbarron quand elle aura été créée ; qu'en attendant, des écoles privées tiennent lieu d'écoles publiques ; que ces écoles privées rendent effectivement de grands services au point de vue du « gardiennage » des petits enfants, qui par leur jeune âge, sont dans l'impossibilité de se rendre aux écoles publiques ; que pour ce motif la commune les a toujours subventionnées jusqu'à ce jour et qu'il y a lieu de maintenir ces subventions jusqu'à ce que des écoles publiques aient été créées dans ces quartiers.

En conséquence, il propose le vote, comme par le passé, de 150 francs pour la directrice du gardiennage d'Ibarron et 145 francs pour celle de Helbarron.



Le pupitre de l'écolier

Le conseil municipal partageant entièrement les sentiments de Monsieur le Maire, délibère à l'unanimité : vote 150 francs pour la directrice du gardiennage d'Ibarron pour l'année 1893 et 145 francs pour celle du gardiennage d'Helbarron, pour la même année, ce vote ne devant pas avoir son effet, en ce qui concerne cette dernière, si une école publique est créée à Helbarron.

GARDERIES, SALLES D'ASILE, ESKOLANIE

Ces structures éducatives permettent aux mères de famille, souvent surchargées d'enfants, de travailler pour améliorer la vie familiale. Les

- Que les habitants préfèrent un homme et qu'ils sont fort satisfaits de l'instituteur actuel, délibère à l'unanimité que l'Instituteur actuel soit maintenu.

JOUR DE RENTREE A L'ECOLE PUBLIQUE D'HELBARRON

C'est pourtant une femme dont la candidature sera retenue. Tôt, ce matin d'octobre, la jeune « Normalienne » affectée à l'école du hameau d'Helbarron se trouve déjà dans sa classe. Le temps est pluvieux. Et bien que le « froid administratif » ne soit décrété qu'après la Toussaint, elle va s'autoriser à faire une flambée dans le gros poêle cylindrique en fonte dont disposent toutes les écoles de campagne.

Le sien englutira durant l'année scolaire des centaines de bûches entreposées sous le préau par une municipalité vigilante. La forêt de Saint Pée sur Nivelles fournit généreusement le bois d'affouage nécessaire aux écoliers et à leurs instituteurs.

La jeune maîtresse sait que certains enfants viennent de loin, à pied. Ils arriveront à l'école mouillés de la pèlerine aux galoches. Alors, pour leur confort et leur santé, elle fera sécher autour du poêle à bois, vêtements et chaussures ; car en ces dernières années du dix-neuvième siècle, un mauvais rhume tue, comme la tuberculose que l'on s'efforce de soigner à Cambo.

Le poêle qui ronfle déjà et commence à dégager une douce chaleur dans cette classe rurale éloignée de tout, servira aussi à réchauffer les gamelles contenant les repas de midi.

Il n'y a pas encore l'eau courante dans la maison d'école. La veille, elle a fait une réserve de quelques seaux d'eau puisée dans la Nivelles proche. C'était pénible mais nécessaire car il faudra certainement au cours de la journée débarbouiller quelques frimousses et peut-être même faire face à quelques « incidents de culotte », selon l'expression pudique en usage dans la profession.



Cette classe de campagne créée officiellement en 1898, a d'abord été confiée à un instituteur. Un homme que regrette le conseil municipal car le hameau est isolé et l'on redoute qu'une femme ne soit dérangée par des rôdeurs...

Ce qui est effectivement arrivé la nuit précédente : elle a été réveillée en sursaut dans son petit logement spartiate, par quelques jeunes gens avinés qui venaient des fêtes d'Ibarron.

La « classe unique de campagne » regroupe un effectif peu nombreux : quelques petits qui font leur première rentrée, et une dizaine d'écoliers sachant déjà lire, qu'il faudra préparer à l'examen du « Certif » ; ce diplôme exigeant des apprentissages rigoureux, des connaissances pratiques en calcul, géométrie, topologie, et des savoirs sûrs en orthographe, grammaire, rédaction, histoire...

L'enseignante sera jugée sur les bons résultats de ses élèves à cet examen, à la fois par les familles et par sa hiérarchie.

A une époque où la psychologie de l'enfant et les neurosciences n'étaient qu'à leur début, les responsables des garderies ou salles d'asile avaient intuitivement compris, à travers les jeux en bois proposés aux enfants, les bases de la topologie : « du grec **logos** : les mots et **topos** : la place ». Ils apprenaient ainsi à repérer la place des êtres et des objets (haut, bas, devant, derrière ...), à découvrir les relations de voisinage, une préparation indispensable à l'apprentissage de la lecture.

Un dernier regard sur le tableau noir préparé depuis la veille : d'une écriture appliquée, elle a tracé à la craie blanche la date du jour, le titre des leçons prévues et la maxime morale qui a remplacé le catéchisme dans les écoles de la République : « Je travaille bien à l'école pour préparer mon avenir ».

Les encriers de porcelaine ont été remplis d'une encre violette obtenue en mélangeant une poudre spéciale à de l'eau dans la fameuse bouteille noire à bec verseur.

La commune offre les fournitures scolaires : cahiers, crayons, plumes et porte-plumes, double décimètre, règle et buvards. Pour économiser le papier, les exercices sont d'abord écrits sur une ardoise avant d'être recopiés avec soin sur le « cahier du jour ».

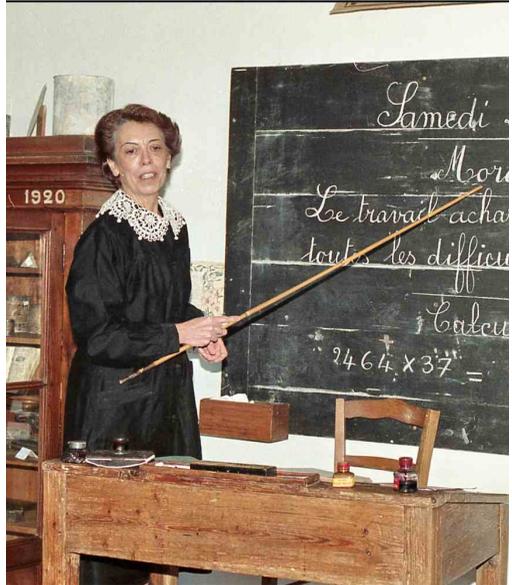
Les manuels scolaires demeurent exceptionnels : trop chers pour la plupart des villages et encore mal adaptés à l'enseignement nouveau. Tout passe par la communication verbale entre le maître ou la maîtresse et ses élèves. Le tableau noir restera longtemps le principal outil des apprentissages.

Tout semble prêt.
« Mademoiselle » va désormais remplacer « Monsieur ». Les premiers écoliers s'avancent déjà dans la pièce chauffée, avec leur cape mouillée et leur panier repas. L'un d'eux apporte un joli bouquet de colchiques cueillis au bord d'un chemin. La grande aventure va commencer pour cette jeune fille, une aventure qui durera quarante ans....

Comme elle n'est pas encore majeure, son salaire (inférieur à celui d'un instituteur) restera jusqu'à ses vingt et un ans sous la tutelle de son père ou de son mari. Puis son traitement lui sera accessible au moyen d'un compte personnel soumis à l'autorisation maritale.

Paradoxalement, la République a choisi de confier à des jeunes filles non encore émancipées la lourde charge d'instruire « les futurs citoyens libres et éclairés ».

Il faudra attendre 1945 pour qu'elles aient le droit de vote.



La maîtresse

Musée de l'école publique de Vergné
(canton de Loulay, 17)

AMOTZ

Le jour de la rentrée, à l'autre bout du village, Monsieur Etcheto prépare à sa manière l'accueil de ses élèves. Il n'éprouve aucune appréhension. Âgé de 82 ans, il exerce sa fonction d'enseignant depuis très longtemps. Rémunéré par les familles au prorata de leurs revenus supposés, il a vu passer dans son local sommaire plusieurs générations d'Amoztar.

Il lui est arrivé de compter près de cent enfants de tous les âges dans cette petite annexe de la chapelle Sainte Marie Madeleine qui lui sert de salle de classe. Elle jouxte le porche de la chapelle et l'édifice religieux désaffecté sert de salle de récréation les jours de pluie....

Il n'a guère le choix de la pédagogie et la « Méthode mutuelle » prévaut dans son école. Les plus âgés qui savent lire, écrire et compter aident les plus jeunes à se débrouiller devant le tableau de combinatoire des lettres et avec les bouliers d'arithmétique.

Quand ces jeunes enfants auront l'âge officiel des apprentissages, sept ans, ils auront appris à lire à force d'entendre les plus grands combiner voyelles et consonnes sous la sévère houlette de Monsieur Etcheto, appelé le Régent.

Une femme du village l'aide. Elle s'occupe des rares fillettes qui fréquentent l'école, leur apprend à coudre et à repriser tout en veillant sur les petits. Elle s'occupe de leur toilette quand ils se salissent, et derrière la chapelle, elle prépare chaque jour un seau d'eau, du savon et des linges de rechange en cas de besoin. La commune lui donne une petite allocation pour la rétribuer et du bois de chauffage pour la salle de classe.

Monsieur Etcheto vérifie sa boîte à craies, son chiffon de tableau et la longue perche qui lui permet de diriger les leçons. Malgré son âge, il est contraint de travailler encore pour assurer son existence.

De sa belle écriture régulière, il a tracé la maxime de morale que les plus grands déchiffreront avant de l'apprendre par cœur.

Le rituel de la journée est toujours le même ; le régent ne prépare pas son « Journal de classe », une nouvelle exigence de 1866 imaginée par le ministère pour compliquer la vie de vieux serviteurs de la pédagogie comme lui. Il a toujours, malgré sa lassitude, rempli les trois missions de l'école : accueillir, éduquer et instruire, et personne n'a contesté sa compétence et son efficacité. Érudite et poète à ses heures, les Amoztar l'ont même choisi pour écrire et réciter le poème dédié à l'impératrice Eugénie lors de sa venue au hameau pour faire



L'ancienne école accolée au fronton de la chapelle d'Amotz

l'acquisition d'un terrain destiné à l'édification d'une ferme-école pour jeunes filles en difficulté.

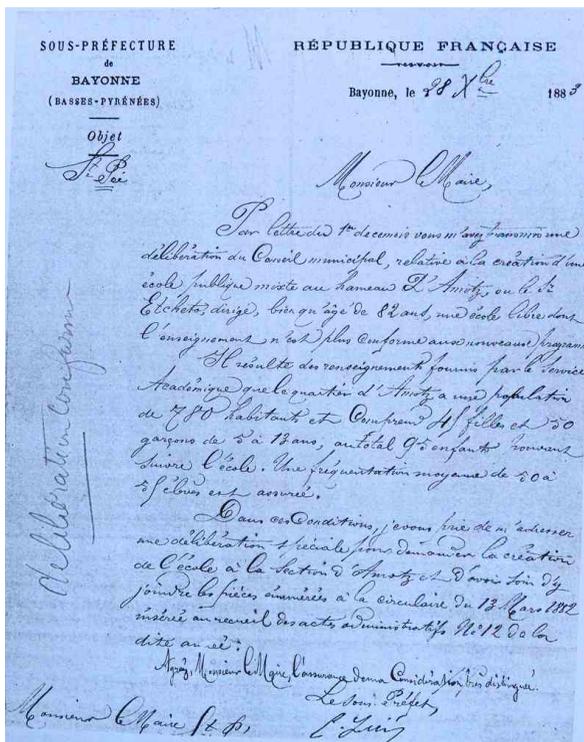
Pourtant, il le sait, une page se tourne pour lui car l'heure est au changement. Voici quelques mois, un inspecteur primaire de « L'instruction publique » est venu assister à une matinée de classe. L'inspecteur a rendu compte de sa mission en concluant que l'enseignement dans l'école libre d'Amotz n'était plus conforme aux nouveaux programmes.

Le maire de Saint Pée, désireux de ne se fâcher ni avec l'État, ni avec l'Église, ni avec les parents a convaincu le conseil municipal de demander à la sous-préfecture de Bayonne de statuer sur le projet de construire, dans le quartier d'Amotz, une école de la République avec un maître formé aux méthodes nouvelles d'enseignement.

Le maire a écrit à la sous-préfecture de Bayonne le **1^{er} octobre 1883**. Le sous-préfet a répondu positivement à la fin du même mois, précisant que les services académiques avaient constaté que le hameau avait une population de 780 habitants avec 45 filles et 50 garçons âgés de 5 à 13 ans pouvant suivre l'école. Il a en conséquence demandé au maire de lui adresser une délibération spéciale du conseil municipal demandant la création de l'école publique.

Cette rentrée scolaire sera donc la dernière pour Monsieur Etcheto.

Mais l'année suivante, les effectifs présentés par l'Inspecteur primaire contredisent les chiffres avancés par le préfet : ce n'est pas une classe, mais deux classes qu'il faut construire à Amotz, pour



Réponse du sous-préfet

accueillir au moins 75 élèves ! D'autre part, la hauteur actuelle du plafond est absolument incompatible avec la bonne oxygénation des enfants ! Une nouvelle construction s'impose ! Pour un tel effectif, on a besoin de deux maîtres et une séparation s'impose entre les écoliers et les écolières ! Le sous-préfet, dans son courrier, réclame donc une école à deux classes au conseil municipal ! Et n'oublions pas les deux logements d'école réglementaires !

Le 2 août 1887, le sous-préfet écrit encore pour convaincre le maire de Saint Pée de prendre une délibération approuvant le cahier des charges et le devis des travaux pour l'école d'Amotz. Pour ne pas perdre de temps, il l'invite à faire procéder à ces travaux « en régie », méthode qui sera plus rapide que l'ouverture d'un crédit au budget supplémentaire....



Le 26 avril 1896, le conseil municipal approuve enfin la décision de construire la nouvelle école ; les devis lui conviennent, l'autorisation de mettre les travaux entre les mains des entrepreneurs les mieux disant est décidée.

LES FERMES ECOLES

Sur le modèle britannique, elles sont inspirées des abbayes médiévales où l'enseignement agricole et les apprentissages étaient harmonieusement répartis pour tirer le meilleur profit de la terre. La France du 19^{ème} siècle installe partout des fermes écoles. Le but recherché est de moderniser les pratiques ancestrales de culture qui sont un frein à la rentabilité des exploitations agricoles. Louis Pasteur est associé à ces initiatives.

La jeune impératrice Eugénie partage les visions progressistes de son mari, Napoléon III, l'homme qui a fait entrer la France dans l'ère moderne. Elle a fait de Biarritz, petit village de pêcheurs, la station balnéaire que l'on connaît aujourd'hui. Le couple a aussi lancé le thermalisme, en particulier dans les Pyrénées.

Sportive et parfois téméraire, Eugénie parcourt le Pays Basque qu'elle aime et repère, à l'occasion d'une randonnée, un vaste terrain dont elle voit aussitôt l'usage qu'elle pourrait en faire : édifier une ferme école destinée aux jeunes filles sans instruction et sans emploi, livrées à elles-mêmes. Elle charge son fondé de pouvoir d'acquérir à Amotz, en bordure de la Nivelle, un domaine de 150 hectares où elle compte établir une école « D'horticulture et de réinsertion » sous la forme d'un pensionnat où les jeunes filles s'instruiraient tout en apprenant un métier agricole.

Le maire de Saint Pée ne cache pas son enthousiasme et se charge de convaincre son conseil municipal de vendre ce terrain appartenant à la commune, mais dont la jouissance des fougères est attribuée à des habitants d'Amotz.

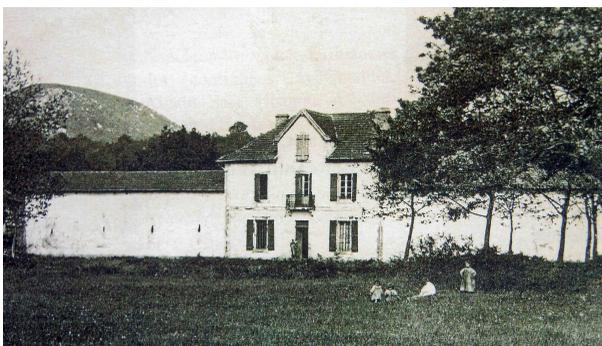
Le conseil municipal approuve par la délibération du 28 septembre 1867, la vente de ces terrains incultes à l'impératrice.

Sur les conseils du père Cestac qui a construit à Anglet un établissement remarquable « Le refuge », Eugénie fait édifier « Xatoa », sa ferme école moderne.

Mais en 1870, l'empire s'écroule et la ferme école d'Amotz n'ouvrira jamais.

Une légende raconte que les ouvriers du bâtiment faisaient grand bruit pendant le chantier. Pour cette raison, les riverains auraient appelé cet endroit « Cherche bruit ».

Les fermes écoles sont devenues au fil du temps des établissements publics ou privés : les lycées agricoles.



Le refuge Xatoa hier et aujourd'hui



LE BOURG DIT « LA PLACE »

Avant même Jules Ferry, le bourg disposait d'une école publique dont on retrouve la trace dans les archives départementales de 1791. « Le dit sieur Jean Daguerre faisant fonction de procureur de la commune de Saint Pée sur Nivelle, il a été délibéré d'accepter les serments du dit Jean Messenger. En conséquence de quoi, le dit Messenger a levé la main droite et juré d'être fidèle à la Nation, à la loi et au Roi et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale sanctionnée par le Roi et de remplir bien fidèlement son devoir, ce, dans ses leçons publiques, et d'inspirer de l'amour à ses élèves pour la nouvelle Constitution.

Quelques mois auparavant, la commune de Saint Pée avait reçu d'une généreuse donatrice deux legs de 3000 et 1283 livres pour « L'établissement d'une école publique à « La place » de Saint Pée », le nom donné au bourg.

Monsieur Messenger prit donc ses fonctions de « régent » le 1^{er} octobre 1791 après les moissons. La commune finançait partiellement son traitement, le solde étant assuré par les parents d'élèves proportionnellement à leurs revenus. Le régent exerçait probablement son art d'enseigner selon la « Méthode individuelle », s'occupant de chaque enfant en particulier, accordant plus de temps à ceux dont les parents avaient payé le plus. Pendant ce temps le reste de la classe s'occupait à des copies ou à des chahuts.

ACADÉMIE DE BORDEAUX REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

INSTRUCTION PUBLIQUE

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE,

Vu l'article 6 de la loi du 28 mars 1882, modifié par la loi du 11 janvier 1910 ;

Vu les décrets du 27 juillet 1882 et du 18 janvier 1887 ;

Vu les arrêtés du 16 juin 1880, du 18 janvier 1887, du 24 juillet 1888, du 31 juillet 1897, du 8 août 1903, du 27 juillet 1908 et du 19 juillet 1917 ;

Vu le procès-verbal de l'examen subi par M. *Dufour Jean Pierre* dans les conditions déterminées par les arrêtés susvisés ;

Vu le certificat en date du *13 juillet* 1923, par lequel la Commission cantonale *Cant. de Saint Pée*, siégeant pour la session de 1923, atteste que M. *Dufour Jean Pierre*, né le *3 mai 1910* à *Bordeaux*, département de *la Gironde*, élève de l'école primaire *publique* de la commune de *Saint-Pée*, dirigée par M. *Coirats*, a été jugé digne d'obtenir le Certificat d'Etudes primaires.

Délivre à M. *Dufour Jean Pierre* le présent Certificat d'Etudes primaires pour servir et valoir ce que de droit.

Signature du Titulaire : *Dufour Jean Pierre* Agen, le *13 juillet* 1923

Pour l'Inspecteur d'Académie *Hureau*
L'Inspecteur prim. délégué

Agen - Imp. Labadie

Pas de fille dans cette école, les plus chanceuses sont envoyées chez les sœurs de la Croix. Elles y apprendront un peu de lecture et d'écriture, quelques notions de calcul mais surtout comment coudre, tricoter et ravauder les tissus. Elles diront leurs prières et recevront une instruction religieuse propre à en faire de vertueuses épouses.

Il faudra attendre la loi Pelet de 1836 pour voir les communes invitées par ordonnance royale à ouvrir au moins une école primaire de filles dans chaque village.

Les archives de la commune sont peu prolixes, muettes même sur le sort de l'école publique de « La Place ».

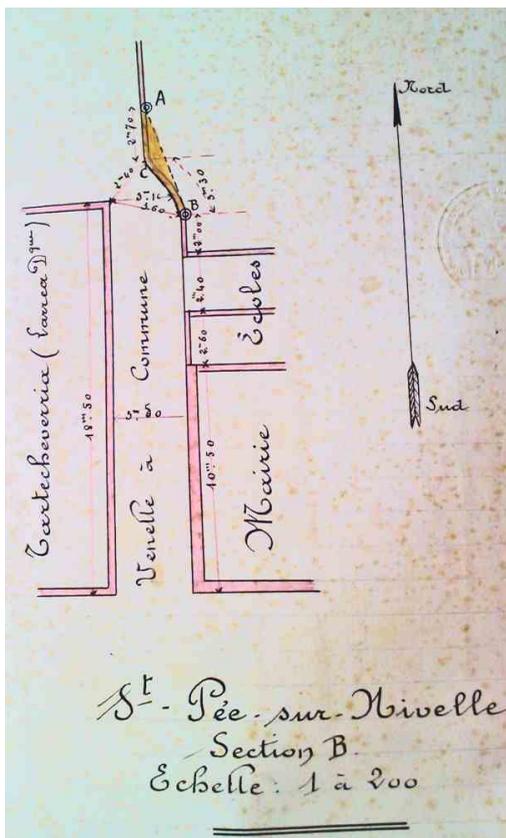
Le 30 novembre 1830, deux devis estimatifs de travaux à envisager dans la maison commune pour y créer une école primaire sont présentés par un charpentier et un maçon.

En 1854, le conseil note la nécessité de réparer la salle de classe de l'école de garçons fonctionnant dans la mairie ainsi que la maison d'école des filles dont le devis n'est plus valable tant on a traîné pour exécuter les travaux.

En 1866, la charpente de l'école des filles tenue par les religieuses ainsi que le plancher, s'effondrent car les bois sont pourris.

En 1867, pressée par l'administration de Napoléon III, la commune de Saint Pée approuve le chantier de sa nouvelle mairie et prévoit de garder deux salles au rez de chaussée pour l'école.

En 1877, le « conseil des bâtiments publics » autorise la construction du bâtiment, estimé à 31.800 francs. Il émet cependant des réserves



Plan mairie et école du bourg

concernant l'alignement de la façade, des abris (le préau) pour les élèves, car il est indispensable que ce préau soit placé face à l'instituteur pour des raisons évidentes de surveillance.

D'autre part, le sous-préfet demande de rectifier le devis : une erreur comptable imputable à la commune estime les travaux à 31.800 francs au lieu de 31.327,60 francs. La lettre est signée du conseiller d'arrondissement.

En 1878, Monsieur Sein est maire du village. Il reçoit un courrier concernant l'équipement de la salle de classe. Un nouveau tuyau pour le calorifère (poêle) est commandé mais n'arrive pas ! Le différend avec le plombier, monsieur Lannes de Ciboure, durera 15 mois !

Il n'y a pas d'installation sanitaire ni de préau et les écoliers, même sous la pluie, jouent pendant les récréations et font leurs besoins naturels dans l'espace réservé au marché aux bestiaux.

L'école est payante jusqu'aux lois de Jules Ferry, quand le parlement instaure l'école laïque, gratuite et obligatoire. L'enseignement y sera assuré par des hussards noirs rigoureusement formés à l'École Normale de Pau-Lescar.

L'école libre est, pour sa part, gratuite, le salaire de l'instituteur libre, les fonctions de bedeau et parfois d'écrivain public sont payées par les familles qui en ont les moyens.

Les Basques de Saint Pée mettent longtemps à accepter ces « Hussards noirs » imposés par l'administration car ils doivent empêcher les enfants de parler leur langue maternelle et ils préfèrent les écoles congréganistes où l'enseignement, prières et chants sont dispensés aussi bien en français, qu'en basque ou en latin, la langue du droit et de l'Église. Seuls les petits garçons que leur famille destine au commerce, à la gestion d'une officine ou à des métiers nouveaux fréquentent l'école publique dès son ouverture mais leur apprentissage de la langue française est difficile. Félix Pécaut, inspecteur de l'enseignement primaire, pense qu'un enseignement bilingue serait une solution pour faire progresser la pratique légale du français. Fabien Hastoy est affecté comme instituteur à l'école du bourg de Saint Pée dès sa sortie de l'école normale de Lescar. Parfaitement



Jules Ferry



Félix Pécaut

Photographie du
musée Jeanne-
d'Albret d'Orthez

bilingue, pour contourner les difficultés de la langue obligatoire, le français, il s'appuie sur la langue basque pour faciliter l'acquisition par les enfants de notions difficiles à comprendre. Il a par exemple l'idée d'emprunter à Jean de La Fontaine certaines de ses fables, de les reformuler en français et en basque pour accrocher l'intérêt de ses élèves et leur permettre de passer ainsi sans violence d'une langue à l'autre. Cette didactique connaîtra un réel succès dans les écoles de l'arrière-pays. Elle s'opposera aux mesures coercitives employées par certains instituteurs plus rigoristes, partisans de la méthode forte et qui ont laissé, ici et là, de très douloureux souvenirs...

Igela Idia bezain handi jin nahi dena

Igel batek Idi bat ikhusi zien ;
Handixka zela zaikon iduritzen.
Araultzia beno Igela handiago
etzen.

Hedatzen da, hantzen eta
loditzen,

Loditarzunaz aberea gahait ahal
dezen.

"Soizu ontsa, ahizpa" erraiten
zien,

"Aski deia ?

Erradazu, eniza helzen ?"

"Ez, ez." "Orai ?"

"Etzia huillantzen."

"Soizu orai ?" "Ezin zia."

Igela da arahantzen

Eta gaixoa behala lehertzen.

Igelaren iduri hanitz bagutuzu,

Giren beno handiago

jin nahi gutuzu.

Interprétation en basque
et traduit en français
de la fable de La Fontaine :

« **La Grenouille qui veut se faire
aussi grosse que le Bœuf** ».

par

Fabien Hastoy

La Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf

Une Grenouille vit un Bœuf

Qui lui sembla de belle taille.

La Grenouille n'était pas plus grosse qu'un œuf.

Elle s'étend, gonfle et grossit

Pour égaler l'animal en grosseur.

"Maintenant, regardez, ma sœur" dit-elle,

"Est-ce assez, dites-moi ? N'y suis-je point encore ?"

"Non, non." "Maintenant ?" "Vous n'en approchez pas."

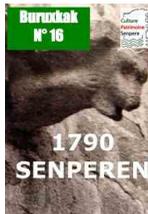
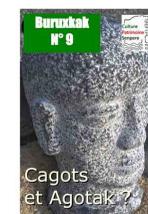
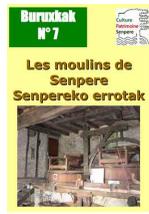
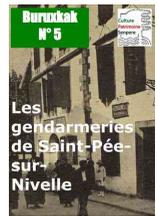
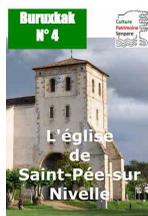
"Regardez maintenant !" "Point du tout."

La Grenouille se mit à gonfler à nouveau

Et la pauvrete creva aussitôt.

Le monde est plein de gens tels la Grenouille

Qui veulent paraître plus importants qu'ils ne sont.



Pour nous écrire : J.sauvaire@orange.fr

Lecture des précédents BURUXKAK sur notre site internet :
<https://cultureetpatrimoineisenpere.fr>

Reketenia – Ibaron – 64 310
Saint-Pée-sur-Nivelle